

## **Programme de travail 2021-2022**

### **GT 1 Economie et développement durable**

Président : Patrice Harster (Directeur général du GECT Eurodistrict PAMINA, Grand-Est)

Au regard de la proposition de feuille de route confiée par la Présidence française du Sommet des exécutifs de la Grande Région, et notamment l'axe 1 - Résilience économique et sociale des territoires de la Grande Région : monitoring des forces et faiblesses et analyse des opportunités, ainsi que le souhait exprimé par le président de la commission des affaires économiques du CPI de travailler étroitement avec le GT1 du CESGR, nous proposons les quatre axes de travail suivants :

#### **Axe 1 : les enjeux et les attentes des territoires de la Grande Région en matière d'aménagement durable du territoire (green deal européen)**

- Etendre les projets d'économie sociale et solidaire en transfrontalier
- Mobiliser la recherche et favoriser l'innovation (intelligence artificielle)
- Mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre
- Transition énergétique, environnementale, industrielle et numérique

#### **Axe 2 : l'utilisation des fonds du plan de relance européen :**

Le règlement européen Facilité pour la Reprise et la Résilience dans le cadre du plan de relance européen a été adopté le 12 février dernier. Celui-ci est doté de 672,5 milliards d'euros sur le total de 750 milliards du plan de relance. Les projets transfrontaliers sont essentiels pour la relance et le renforcement de la résilience de l'Europe et revêtent une importance particulière pour les initiatives phares ; ils ont le potentiel de mieux intégrer les chaînes de valeur et d'approfondir le marché unique.

Les États membres peuvent décider, par exemple, d'inclure des investissements dans des projets transfrontaliers dans les secteurs du numérique, des transports, de l'énergie ou des déchets (c'est-à-dire des projets d'infrastructure mettant en œuvre les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, des infrastructures de recharge / ravitaillement à longue distance accélérées et propulsion à faibles émissions, ciel unique européen et système européen de gestion du trafic ferroviaire, interconnexions énergétiques dans le contexte de l'union de l'énergie (y compris les projets transfrontaliers d'énergies renouvelables), corridors 5G sur les routes et les chemins de fer dans le contexte de la stratégie numérique de l'UE).

Chaque Etat doit remplir un formulaire qui comporte en point 5 la dimension transfrontalière. Les projets liés au 6 thématiques suivantes sont particulièrement encouragés, tous doivent respecter le principe « *do not harm* » :

1. la transition verte : rénovation des bâtiments, plan hydrogène vert, mobilité douce, bornes électriques / hydrogènes etc.
2. la transformation numérique : cybersécurité, cloud, gestion data
3. la croissance intelligente, durable et inclusive, y compris la cohésion économique, l'emploi, la productivité, la compétitivité, la recherche, le développement et l'innovation, ainsi que le bon fonctionnement du marché intérieur, avec des PME solides ;
4. la cohésion sociale et territoriale : modernisation de l'Etat et des entreprises

5. la santé et la résilience économique, sociale et institutionnelle dans le but, entre autres, d'augmenter la préparation aux crises et la capacité de réaction aux crises ; et
6. les politiques pour la prochaine génération, les enfants et les jeunes, tels que l'éducation et les compétences.

La Commission européenne a indiqué que les financements courraient pour les projets de 2023 à 2026. Ainsi, elle permet :

- L'inscription de projets structurants assez mûrs, par exemple, les lignes ferroviaires transfrontalières
- L'inscription d'un appel à projets aux critères assez définis.

Le GT1 se propose d'identifier les projets structurants transfrontaliers et d'émettre des recommandations pour le sommet de la GR.

### **Axe 3 : réduction des obstacles**

Il s'agit d'un sujet récurrent mais très important puisqu'il conditionne la croissance des territoires transfrontaliers. Le GT1 propose plus particulièrement de se pencher sur les obstacles liés à l'économie circulaire, notamment normatifs, qui empêchent une réelle mise en œuvre de ces projets en transfrontalier.

Dans le cadre d'une coopération avec la commission des affaires économiques du CPI, le GT1 propose de vérifier la faisabilité de mise en place ou d'utilisation du mécanisme ECBM pour la Grande Région et d'identifier un ou deux projets phares.

### **Axe 4 : fiscalité transfrontalière**

Dans le cadre d'une coopération avec la commission des affaires économiques du CPI, et en collaboration avec le GT2, le GT1 propose de faire le point en matière de fiscalité transfrontalière lié aux enjeux de développement économiques et notamment la problématique du chômage partiel sur la frontière franco-allemande.